



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
Pôle coordination  
sécurité routière**

Auxerre, le **12 JAN. 2023**

**OBJET** : Appel à projets 2023 du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

**PJ** : 1

Le nombre d'accidents est de nouveau à la hausse pour la deuxième année consécutive (+11) avec toutefois une tendance à la baisse du nombre de blessés (-7). Le nombre de tués est lui en forte augmentation avec 11 victimes de plus par rapport à 2021 mais néanmoins toujours inférieur à l'année de référence 2019 (- 7).

Le taux de gravité par millions d'habitants (insee 2021) repart également à la hausse, repassant au-dessus de 100 à 102 alors qu'il était de 97 en 2021. Un accident demeure 2 fois plus meurtrier dans l'Yonne qu'au niveau national (47 moyenne 2017-2021).

Les trois quarts des accidents sont liés aux comportements inadaptés des usagers. Ainsi, 37 % de ceux-ci sont dus au non-respect des règles de conduite (- 8 % par rapport à 2021), 22 % à une vitesse inadaptée (+ 7 %) et 13 % à la conduite sous l'empire d'un état alcoolique (- 6 %).

En 2022, la tranche d'âges des 65 ans et plus est particulièrement concernée par les accidents mortels (18 %). Toutefois, il est à noter une sur-représentation chez les jeunes de 18-24 ans, qui compte 15 % des tués mais ne représentent que 6,65 % de la population du département faisant de ces derniers une population fragile au regard de l'accidentalité routière.

Les usagers vulnérables et les conducteurs de deux-roues motorisées (2RM) paient un lourd tribut en 2022 avec 15 victimes décédées (5 piétons, 1 cycliste et 9 utilisateurs de 2RM dont 7 motocyclistes et 2 cyclomotoristes).

Ces chiffres démontrent qu'il est indispensable de maintenir un fort niveau de mobilisation en faveur de la sécurité routière.

Afin d'y parvenir, l'État finance un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR). Ce plan a pour objectif de recenser les actions de sécurité routière, de les coordonner et d'aider à leur réalisation par la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et l'octroi d'aides matérielles et financières.

Ainsi, je vous invite par le présent courrier à nous faire connaître vos projets d'actions de prévention, de formation ou de sensibilisation à la sécurité routière.

En visant, au-delà de la simple information des usagers, les projets innovants induisant une participation active des publics cibles et permettant d'ancrer les messages de sécurité routière, seront examinés avec un intérêt particulier.

Pour être éligibles à ce fonds, les projets d'actions de prévention devront être orientés en direction des nouveaux enjeux prioritaires nationaux et locaux qui seront identifiés et détaillés dans le prochain Document Général d'Orientations (DGO) 2023-2027 listés ci-après :

- des deux-roues motorisés,
- des conduites à risques : alcool, stupéfiants, vitesse, non-respect des priorités et distracteurs d'attention,
- des nouveaux modes de mobilités dite « douce » : vélos (y compris assistance électrique VAE), engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), piétons,
- du risque routier professionnel,
- du public senior.

Au vu des précédentes sollicitations, je tiens à vous préciser que les demandes de radars pédagogiques, travaux d'agencement, d'aménagement ou de modification des infrastructures routière ne sont pas éligibles au titre du PDASR.

L'appel à projet du PDASR 2023 est ouvert aux personnes morales (collectivités publiques, secteur privé et associations). L'équipe de la coordination sécurité routière est à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et pour l'élaboration de vos actions.

Afin que vos projets puissent être étudiés, le délai de réponse à cet appel à projets est fixé au 28 février 2023, délai de rigueur.

Les demandes devront être transmises uniquement par voie dématérialisée à partir du site internet « demarches-simplifiees.fr » via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-pdasr-2023-yonne>

Je vous remercie par avance de votre contribution et je compte sur votre implication dans la lutte contre l'insécurité routière, qui doit rester une priorité pour chacun d'entre nous.

Pour le préfet,  
La sous-préfète,  
directrice de cabinet



Marion Aoustin-Roth